

Triologue - la Médiation familiale

ARCHIVE

L'association de médiation familiale TRIALOGUE propose une autre voie dans le règlement de conflits intrafamiliaux.

PUBLIÉ LE
28 JANVIER 2021

L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.

Médiation familiale

L'association de médiation familiale TRIALOGUE propose une autre voie dans le règlement de conflits intrafamiliaux comme les ruptures, séparations et divorces, les successions conflictuelles ou encore les conflits empêchant les grands-parents de voir leurs enfants ou petits-enfants.

La première séance est gratuite : prochaines permanences fixées le lundi 17 janvier 2022, lundi 7 février 2022 et lundi 7 mars 2022. Rdv à prendre auprès de la Maison du Territoire (ancienne maison du Canton de Criquetot).

Règlement des conflits à l'amiable

Nous vous rappelons que le CDAD (Centre Départemental d'Accès aux Droits) propose actuellement des permanences téléphoniques ou visio pour permettre le règlement à l'amiable des conflits comme les différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, les litiges de la consommation, les litiges entre particuliers (conflits de voisinage, impayés).

Permanences jeudi après-midi et vendredi matin, rdv à prendre auprès de la Maison du Territoire.

Conciliateur

Des permanences en présentiel d'un conciliateur de justice sont désormais possibles.

La prochaine aura lieu de 9h à 12h les jeudis 16 et 23 décembre 2021, jeudis 13 et 27 janvier 2022, jeudis 10 et 24 février 2022. Rdv à prendre auprès de la Maison du Territoire.

Permanence Trésor Public

Depuis le 1er septembre (date de fermeture de la Trésorerie Criquetot) pour toutes questions en lien avec le Trésor Public une permanence est assurée les lundis et mardis de 9h à 12h et de 14h à 16h à la Maison du Territoire de Criquetot l'Esneval.

Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Maison du Territoire

28 Route de Vergetot

76 280 Criquetot l'Esneval

Standard : 02.35.27.27.00